

NACDA

ASSOCIATION NATIONALE DES DISTRIBUTEURS AUX PETITES SURFACES ALIMENTAIRES

Mémoire prébudgétaire présenté au Comité permanent des finances

le 5 août 2016

www.nacda.ca

SOMMAIRE

L'Association nationale des distributeurs aux petites surfaces alimentaires (NACDA) se réjouit de pouvoir présenter, au nom de ses membres, le présent mémoire budgétaire, qui met en relief les difficultés que doivent surmonter nos membres et fait état de nos recommandations.

Comme le comité le sait très bien, les petites entreprises sont la pierre angulaire de l'économie canadienne. Ce qu'il ignore peut-être, c'est que le secteur des dépanneurs, qui emploie plus de 230 000 travailleurs au Canada, joue un rôle de premier plan parmi les petites entreprises.

Le secteur des dépanneurs comprend aussi bien les distributeurs, en aval de la chaîne d'approvisionnement, que les milliers de détaillants aux quatre coins du Canada. Il contribue à hauteur de plus de 51 milliards de dollars par année à l'économie canadienne. Ce secteur procure aussi plus de 18 milliards de dollars de recettes fiscales aux gouvernements fédéral et provinciaux; du nombre, plus de 7 milliards de dollars permettent au fédéral de financer des programmes et des investissements nationaux.

La NACDA défend les intérêts des distributeurs-grossistes indépendants et affiliés du Canada, qui servent le marché des dépanneurs. Les distributeurs et les marchands dont nous défendons les intérêts fournissent des produits essentiels dans les centres urbains, les régions rurales et les régions éloignées, c'est-à-dire à plus de 27 000 détaillants du Canada, qui offrent leurs services à 10 millions de personnes par jour.

Notre mémoire prébudgétaire de 2017 présente quelques-unes des difficultés que connaissent nos distributeurs, notamment :

- les frais d'utilisation des cartes de crédit excessivement élevés;
- la réglementation sur le tabac;
- les produits contrefaits des marchés parallèles;
- les obstacles qui nuisent aux échanges commerciaux entre les provinces.

NACDA

ASSOCIATION NATIONALE DES DISTRIBUTEURS AUX PETITES SURFACES ALIMENTAIRES

Les recommandations que nous présentons au comité ont aussi pour but de favoriser la croissance des petites entreprises, de créer des possibilités d'emploi et d'offrir des produits peu coûteux et de grande qualité aux consommateurs canadiens.

Recommandation sur les transactions commerciales

- Revoir et remplacer le code facultatif qui régit actuellement les paiements, imposer une réduction des frais d'utilisation et adopter des mesures rigoureuses pour faire respecter cette politique.

Recommandations sur les produits du tabac

- Retarder la mise en œuvre des dispositions sur la banalisation de l'emballage des produits du tabac au Canada et trouver, en collaboration avec le secteur des dépanneurs (dont les distributeurs), une solution plus efficace pour réduire la consommation de tabac;
- Trouver des moyens d'accélérer et de faire respecter le processus de recouvrement des amendes de nature criminelle, afin de faire obstacle au commerce de produits illégaux du tabac;
- Sensibiliser la population aux dangers des produits illégaux du tabac en diffusant du matériel qui existe déjà et qui est déjà traduit et en prenant d'autres mesures pour favoriser la participation de la population;
- Conserver le taux de taxation actuel des produits du tabac afin de ne pas stimuler la demande de produits de contrebande.
- Adopter et mettre en œuvre un règlement sur la vente de cigarettes électroniques autorisant notamment la vente, au Canada, de nicotine liquide destinée aux cigarettes électroniques.

Recommandations en matière de santé et de sécurité des consommateurs

- En collaboration avec les associations de dépanneurs, notamment l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation, sensibiliser les détaillants et les consommateurs aux dangers associés à l'achat de confiseries et de boissons provenant de marchés parallèles;
- Former les membres de l'Agence des services frontaliers du Canada sur les façons de reconnaître les produits provenant de marchés parallèles afin d'éviter leur entrée dans le marché canadien.

Recommandations sur les obstacles nuisant aux échanges commerciaux entre les provinces

- Mettre en œuvre, le plus rapidement possible, les principes fondamentaux du nouvel accord pancanadien sur le libre-échange;

NACDA

ASSOCIATION NATIONALE DES DISTRIBUTEURS AUX PETITES SURFACES ALIMENTAIRES

- Continuer de réduire les écarts entre les règles de transport d'une province à l'autre, surtout en ce qui concerne l'immatriculation des véhicules et le camionnage;
- Continuer de veiller, en collaboration avec les provinces et les municipalités, à ce que les exigences réglementaires en matière de commerce intérieur ne créent pas un processus lourd et complexe nuisant à la croissance économique au sein du Canada.

DIFFICULTÉ : LES FRAIS D'UTILISATION DES CARTES DE CRÉDIT

Au Canada, les frais d'utilisation des cartes de crédit – qui varient de 1,5 % à 4 % – figurent encore parmi les plus élevés du monde, ce qui cause des difficultés aux petits détaillants. À cause d'eux, les détaillants (nos clients), qui veulent offrir aux consommateurs canadiens des produits peu coûteux et la possibilité d'utiliser divers modes de paiement, ont beaucoup de mal à soutenir la concurrence dans un marché très compétitif.

Les frais d'utilisation élevés, avec lesquels les détaillants sont aux prises chaque mois et chaque année, réduisent leur pouvoir d'achat lorsqu'ils doivent passer des commandes chez nos distributeurs. Ils les empêchent d'acheter plus de produits, ce qui nuit aux membres de la NACDA.

Ces frais empêchent aussi l'ensemble des détaillants d'investir dans leur entreprise et d'embaucher de nouveaux employés. Ils peuvent aussi entraîner une hausse des prix à la consommation, même pour ceux qui choisissent de payer comptant ou par carte de débit.

Le fait de préciser les règles qui régissent les paiements par carte de crédit et de réduire considérablement les frais qui y sont associés permettrait non seulement d'aider la clientèle des détaillants, mais l'ensemble des consommateurs canadiens.

Recommandation

- Revoir et remplacer le code facultatif qui régit actuellement les paiements, imposer une réduction des frais d'utilisation et adopter des mesures rigoureuses pour faire respecter cette politique. Donner suite à cette recommandation permettrait de rendre le secteur des services de paiement plus équitable et plus transparent et de favoriser la croissance du secteur de la vente au détail.

DIFFICULTÉ : LA RÉGLEMENTATION SUR LE TABAC

La contrebande et la vente de produits illégaux du tabac sont l'un des principaux problèmes qui nuisent aux distributeurs des dépanneurs et aux détaillants. Ces produits ne respectent pas les règlements canadiens, notamment ceux qui régissent les taxes, l'importation, l'estampillage, la fabrication, la vente de produits aux jeunes et la distribution.

Les règles actuelles qui régissent les produits légaux du tabac favorisent l'essor, au Canada, du marché des produits illégaux. Parmi ces règles, mentionnons l'interdiction des produits

NACDA

ASSOCIATION NATIONALE DES DISTRIBUTEURS AUX PETITES SURFACES ALIMENTAIRES

de tabac aromatisés, l'augmentation des taxes sur le tabac et l'adoption récente des dispositions sur la banalisation de l'emballage des produits du tabac.

Nous craignons que la banalisation de l'emballage ait un certain nombre de conséquences indésirables sur nos distributeurs et la population que nous servons. Après l'adoption des emballages neutres, nos homologues australiens ont constaté que les fumeurs se sont mis à acheter des cigarettes légales moins coûteuses et plus de produits illégaux du tabac. Ces mesures vont ainsi à l'encontre des objectifs de santé publique et ne permettent pas de réduire la consommation de tabac, objectif que le gouvernement fédéral et notre association partagent.

La banalisation des emballages constitue aussi une menace pour la population que nous servons parce qu'elle favorise l'industrie illégale du tabac. Les forces de l'ordre de l'Australie estiment que les pratiques commerciales illégales ont fait perdre près de 45 millions de dollars de recettes au gouvernement fédéral. Le problème des produits illicites du tabac prend de l'ampleur au Canada et, à notre avis, la situation ne fera qu'empirer si les dispositions sur la banalisation des emballages sont adoptées.

Il faut absolument comprendre que le gouvernement facilitera énormément la tâche des fabricants de produits illégaux. Selon la Banque du Canada, les billets de banque, comme les billets de 20 \$, possèdent des caractéristiques particulières, des couleurs et des éléments graphiques qui les rendent pratiquement impossibles à copier. Or, les mêmes objectifs devraient s'appliquer aux produits légaux du tabac.

Dans l'intérêt des détaillants, il est aussi essentiel de maintenir un taux de taxation constant. Lorsque les taxes sur les produits du tabac augmentent considérablement, ce qui s'est déjà produit dans d'anciens budgets, nos clients constatent une diminution immédiate de leurs ventes, vraisemblablement au profit du marché de produits de contrebande. Pour contrer l'industrie florissante des produits illégaux du tabac, il est nécessaire de rendre les taux de taxation stables et prévisibles et de lutter contre la contrebande (notamment en sensibilisant la population et en instaurant des mesures efficaces de recouvrement des amendes de nature criminelle).

Recommandations

- Retarder la mise en œuvre des dispositions sur la banalisation de l'emballage des produits du tabac au Canada et trouver, en collaboration avec le secteur des dépanneurs, une solution plus efficace pour réduire la consommation de tabac;
- Trouver des moyens d'accélérer et de faire respecter le processus de recouvrement des amendes de nature criminelle, afin de faire obstacle au commerce de produits illégaux du tabac;
- Sensibiliser la population aux dangers des produits illégaux du tabac en diffusant du matériel qui existe déjà et qui est déjà traduit et en prenant d'autres mesures pour favoriser la participation de la population;

NACDA

ASSOCIATION NATIONALE DES DISTRIBUTEURS AUX PETITES SURFACES ALIMENTAIRES

- Conserver le taux de taxation actuel des produits du tabac afin de ne pas stimuler la demande de produits de contrebande.

POSSIBILITÉ : LES CIGARETTES ÉLECTRONIQUES

Conformément aux règles actuelles de Santé Canada, nos distributeurs n'approvisionnent pas les marchands en cigarettes électroniques contenant de la nicotine. Nos détaillants sont de plus en plus frustrés, toutefois, que certains concurrents sans licence vendent ouvertement ces produits réglementés sans subir de sanctions.

Les professionnels de la santé publique s'entendent de plus en plus pour dire que ces produits peuvent aider à cesser de fumer. Une possibilité s'offre donc d'abandonner peu à peu les produits de tabac combustibles et de permettre l'ajout d'une nouvelle catégorie de produits dans la chaîne d'approvisionnement des détaillants.

Recommandation

- Adopter et mettre en œuvre un règlement sur la vente de cigarettes électroniques autorisant notamment la vente, au Canada, de nicotine liquide destinée aux cigarettes électroniques.

DIFFICULTÉ : LES CONFISERIES ET LES BOISSONS PROVENANT DE MARCHÉS PARALLÈLES

De plus en plus de confiseries et de boissons produites à l'étranger sont ouvertement importées et vendues au Canada. Or, ces produits ne respectent pas les règles du Canada en matière d'étiquetage, ni les critères fédéraux de salubrité. De plus, leur pays d'origine ne peut pas être établi.

Nos distributeurs n'approvisionnent pas les marchands en produits qui ne sont pas approuvés par Santé Canada ou par l'ACIA parce que ces produits exposent les consommateurs et les entreprises à des risques. La sensibilisation des détaillants et de la population à cette question en collaboration avec le gouvernement du Canada permettrait de réduire les risques pour la santé et la sécurité des consommateurs, et d'atténuer les pertes financières que les entreprises pourraient subir en raison d'éventuelles situations pouvant porter atteinte à leur réputation.

Recommandations

- En collaboration avec les associations de dépanneurs, notamment l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation, sensibiliser les détaillants et les consommateurs aux dangers associés à l'achat de confiseries et de boissons provenant de marchés parallèles;
- Former les membres de l'Agence des services frontaliers du Canada sur les façons de reconnaître les produits provenant de marchés parallèles afin d'éviter leur entrée dans le marché canadien.

NACDA

ASSOCIATION NATIONALE DES DISTRIBUTEURS AUX PETITES SURFACES ALIMENTAIRES

DIFFICULTÉ : LES OBSTACLES QUI NUISENT AUX ÉCHANGES COMMERCIAUX ENTRE LES PROVINCES

Les petites entreprises qui sont actives dans plusieurs provinces du Canada préconisent depuis longtemps le libre-échange entre les provinces. Les règles et les règlements incompatibles d'une province à l'autre lorsqu'il s'agit de transporter des biens ou de déplacer des employés posent un gros problème à nos distributeurs. Le simple enregistrement d'un véhicule est parfois accepté dans une province sans l'être dans une autre. Le transport de produits d'une province où certains produits du tabac sont interdits à une autre où ils ne le sont pas pose problème à nos distributeurs, qui doivent approvisionner les différents marchands indépendants et affiliés.

Nous nous réjouissons beaucoup de l'entente de principe qui a été conclue en juin 2016 et qui vise à mettre à jour l'accord pancanadien de libre-échange. Alors que certaines régions du Canada éprouvent des difficultés économiques, les petites entreprises doivent pouvoir se développer sans la contrainte de règlements lourds et souvent complexes qui diffèrent d'une province à l'autre.

Recommandations

- Mettre en œuvre, le plus rapidement possible, les principes fondamentaux du nouvel accord pancanadien sur le libre-échange;
- Continuer de réduire les écarts entre les règles de transport d'une province à l'autre, surtout en ce qui concerne l'immatriculation des véhicules et le camionnage;
- Continuer de veiller, en collaboration avec les provinces et les municipalités, à ce que les exigences réglementaires en matière de commerce intérieur ne créent pas un processus lourd et complexe nuisant à la croissance économique au sein du Canada.

RÉSUMÉ

Les distributeurs des dépanneurs favorisent beaucoup la croissance économique au Canada. Bien qu'ils soient indispensables aux localités éloignées, leur apport est souvent méconnu. Pendant les feux de forêt, les distributeurs de la région ont transporté et donné de l'eau et des denrées alimentaires à Fort McMurray. Cet exemple montre que nous avons à cœur de bien servir la population. Nos distributeurs ne ménagent aucun effort pour approvisionner les marchands locaux et leur fournir des services, et ils en sont fiers.

Nous demandons au gouvernement du Canada de reconnaître cet apport en discutant avec l'industrie des questions de réglementation qui sont soulevées dans le présent mémoire. En adoptant des règlements contraignants, le gouvernement risque de nuire aux entreprises et de faire subir des conséquences indésirables à nos clients. Nous sommes impatients de collaborer avec vous.